

Communiqué de Presse

Collecte gratuite d'armes et de munitions

La police neuchâteloise met en place une collecte pour les armes et munitions devenus indésirables sans frais ni rémunération.

Souvent héritées de longue date, parfois oubliées dans des « chambres hautes » (galeas ou grenier), ou encore découvertes lors de déménagements, les armes, leurs éléments essentiels et leurs munitions peuvent être déposées gratuitement et sans tracasserie dans tous les postes de la police neuchâteloise. Aucun frais ne sera demandé pour leur destruction.

Pour les personnes domiciliées dans le canton de Neuchâtel et qui souhaitent conserver ces armes non-déclarées, il y a obligation d'annonce en vertu de la nouvelle loi sur les armes. Un formulaire et son annexe sont disponibles en ligne. Il suffit de les imprimer, de les remplir, de joindre une copie de sa pièce d'identité, puis d'envoyer le tout au bureau des armes, rue des Poudrières 14, CH-2002 Neuchâtel.

[Formulaire d'annonce](#)

[Annexe de l'annonce d'armes](#)

Toutes les informations en relations avec la nouvelle loi sur les armes sont disponibles sur le [site de l'Etat](#)

La police neuchâteloise se tient à la disposition des citoyens qui auraient des questions en relations avec ces annonces. Bureau des armes, 032/889.91.91

Neuchâtel, le 04 décembre 2019

Service Information et Prévention
+41 32 889 9000
Police.presse@ne.ch